



SEINE ET MARNE BASKETBALL

Commission Départementale
de Discipline
discipline@basket77.fr

10 rue des Écoles
Pouilly-le-Fort
77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 01.60.63.03.11
Fax : 01.60.63.57.39
www.basket77.fr

@CD77Basket

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Code APE : 926C
Siret : 784 930 612 000 71

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE REUNION PLENIERE DU 06 SEPTEMBRE 2016

➤ *Ouverture allocution du Président K.BOSI*

Le Président K. BOSI

- souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission
- revient sur sa décision de nommer un nouveau président à la tête de la commission en vue d'obtenir du changement
- rappel que le comité prend en charge les frais de déplacement de tous les membres de la commission, demande d'envoyer ces notes de frais de façon périodique et de grouper cet envoi.

➤ *Présentation et rôle des membres de la commission par D.LEJEUNE*

Didier LEJEUNE (CS Meaux) Président

Bénédicte VEROONE de VEYRAC (USC Lésigny) Vice-Présidente

Chantal FARGIER (Le Mée Sports MVSBB) secrétaire

Cyril AMIARD (Sénart BB) Chargé d'Instruction

Tony TREBLA (UMS Pontault-Combault) suivi du sursis des licenciés

Membres :

Chloé BARMASSE (ABC Dammartin)

Pascale CASIEZ (CS Meaux)

Jean-Jacques BONNAMY (US Melun)

Philippe SCHAEVERBEKE (AS Chartrettes)

Nicolas CHAMBINAUD (Manager Général) se propose de créer une adresse mail "basket77.fr" à ceux qui le souhaitent.

Le Président Lejeune, souhaite faire de l'information avec parution de compte rendu sur site du Comité et diffusion au Bureau Directeur.

Le Président Lejeune se propose de faire un suivi des débits et crédits de la commission en accord avec Vincent LEVRIER (Trésorier Comité 77)

➤ *Rappel des directives*

- Tous les dossiers doivent passer par le mail de la discipline à savoir : discipline@basket77.fr ou par courrier simple.
- Faire un suivi du sursis des licenciés pour cela faire des recherches depuis 3 ans (délégation T. TREBLA).
- Gestion des fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport (délégation C. AMIARD) en collaboration avec la Commission Sportive Départementale et faire la statistique des arbitres qui sanctionnent par ces fautes.
- Veiller à ne pas sanctionner pendant les périodes de non match.

IMPORTANT : à tous les membres de la commission, rappel de l'Article 607.2 des Règlements Généraux :

Les membres des organismes institués en application des articles 604 et 605 ainsi que les secrétaires de séances n'appartenant pas à ces organismes sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et renseignements dont ils ont ou avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction entraîne l'exclusion de l'organisme concerné.

➤ **Questions diverses**

- Pourquoi ne pas rédiger les PV d'instruction sur ordinateur et non à la main. Faire un essai.
- Questions à poser à la réunion plénière de la Discipline Régionale.
 - faut-il prendre en compte un complément d'information arrivé juste avant une audition
 - dans quelle condition le président de la discipline peut-il lui-même ouvrir un dossier disciplinaire
 - existe-il un tableau des sanctions.
 - évoquer le cas d'un joueur évoluant en championnat régional, sanctionné de 2 WE de suspension en fin de saison 2015-2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance

La secrétaire



Chantal FARGIER

Le Président de la Commission de Discipline



Didier LEJEUNE